



Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 100 titulaires – 41 suppléants	Conseillers en fonction : 100 titulaires – 41 suppléants	Conseillers présents : 62 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 17 Absent(s) excusé(s) : 29 Absent(s) : 9
---	---	--

Date de convocation : 6 décembre 2022

Vote(s) pour : 68  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 11

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Lundi 12 décembre 2022,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2022-12-12-CM-11.2 :

**Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-2,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 janvier 2022 portant adoption du Budget Primitif 2022,

VU le Budget Supplémentaire voté par délibération du Conseil métropolitain du 27 juin 2022,

VU la Décision Modificative n° 1-2022 votée par délibération du Conseil métropolitain du 26 septembre 2022,

VU la Décision Modificative n° 2-2022 votée par délibération du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022,

CONSIDERANT la part du déficit de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Archéologie Préventive » incombant au service public de diagnostic, de promotion culturelle et de conservation qui s'élève à 505 653 €,

CONSIDERANT le besoin de prise en charge du remboursement du capital des emprunts ayant servi à financer la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine pour 235 540 €,

CONSIDERANT le besoin de prise en charge des investissements sur le bâtiment pour 6 999 €,

DECIDE le versement d'une subvention maximale au Budget Annexe « Archéologie préventive » de 750 000 €, ce montant pouvant être réajusté au vu des réalisations définitives de l'exercice.

Metz, le 13 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20221212-2022-12-DC11-2-DE

**Numéro de l'acte :** 2022-12-DC11-2  
**Date de décision :** lundi 12 décembre 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes  
**Classification :** 7.1 - Decisions budgetaires  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 14/12/2022  
**Numéro AR :** 057-200039865-20221212-2022-12-DC11-2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-11-2.pdf

#### Historique :

13/12/22 16:35	En cours de création	
13/12/22 16:36	En préparation	Catherine DELLES
14/12/22 13:54	Reçu	Catherine DELLES
14/12/22 13:55	En cours de transmission	
14/12/22 14:01	Transmis en Préfecture	
14/12/22 14:09	Accusé de réception reçu	